

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 20 juin 2013**



Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mmes Coranda Pierrehumbert Julia Collis	vice-présidente secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Ania Schwab, Valérie Sella MM. André Favre, Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, Léon Piller, Florio Togni	Isabelle Meier, Corinne Ménétrety,
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M. Jacques Petitpierre	président

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2013
 2. Communications du Bureau du Conseil
 3. Communications du Maire
 4. Projets de délibérations :
 - **07/2013** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule "Reform" de la voirie
 - **08/2013** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule tonne pompe de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier
 5. Demande de naturalisation genevoise
 6. Divers.
-

La Vice-présidente ouvre la séance à 19h00 en excusant le Président.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2013

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

2. Communications du Bureau du Conseil

Rien à signaler.

3. Communications du Maire

a) Nouveaux habitants

Le Maire demande si des conseillers auraient omis de s'inscrire à la verrée d'accueil des nouveaux habitants. Cinq personnes supplémentaires s'annoncent.

b) Centre sportif de Rouelbeau (CSR)

L'éclairage amélioré des terrains A+B est enfin homologué pour les rencontres footballistiques, jusqu'en première ligue. Un tout petit réglage sera encore à faire pour régler un petit détail dans le cadre de l'entretien des mâts - une à deux fois par année, pour lequel SIG va nous faire parvenir une proposition.

c) Centre du village

L'analyse des honoraires et des coûts de construction ont permis de réaliser que nous sommes toujours dans la cible des 42 millions.

Les pompiers interviennent assez régulièrement à cause de la fumée dégagée lors du redémarrage de la chaudière. Des solutions vont être mises en place, même si elles ont un coût qu'il faudra assumer. **Etienne Murisier** confirme qu'à Lullier aussi, le redémarrage de la chaudière provoque de la fumée, mais c'est moins dérangeant en pleine campagne qu'au centre d'un village comme à Meinier, puisqu'en plus de l'odeur, de la suie s'en dégage. Il rajoute que le problème ne se produira plus cet été, puisque la chaudière est arrêtée et remplacée par le gaz et le solaire en saison chaude.

Quelques personnes trouvent dommage que l'effort d'animation soit surtout concentré au Centre du village, continue le Maire. Une assemblée communale réunira la population dans le courant de cet automne pour expliquer ce qui se fait, les associer à ces actions et les encourager à faire de même dans d'autres quartiers ou hameaux s'ils souhaitent s'en inspirer.

d) Personnel

Suite au départ de Robert Ravasio, nous avons reçu de nombreuses candidatures. Après un tri conséquent et divers entretiens avec les 3 personnes correspondant le mieux au profil recherché, nous avons engagé Virginie Favre Romano, qui est très motivée et remplit les exigences du poste. Elle entrera en fonction après le congé-maternité de son enfant à venir, soit début ou mi-décembre en principe. Entre-temps, elle a clairement exprimé sa

disponibilité pour venir régulièrement en Mairie et pour suivre une formation qui lui permettra de prendre connaissance des particularités d'une comptabilité communale et de pouvoir démarrer son activité dans de bonnes conditions.

Jacqueline Fillion a souhaité stopper son activité de patrouilleuse scolaire. Après l'avoir reçue pour la remercier de son travail, **Alain Corthay** signale que des contacts avaient été pris avec les six candidates ayant postulé en Mairie. Deux personnes ont été retenues et sont d'accord d'assumer cette fonction dès la rentrée scolaire en se partageant les jours de la semaine. Ce partage leur permettra de prendre des vacances et/ou de pouvoir profiter d'un week-end prolongé par exemple. Il s'agit de Mesdames Danièle (Blanc) Durisch et Claudia Piller, qui suivront la petite formation ad hoc cet été.

e) **Promotions**

Il continue en précisant le rendez-vous pour le cortège, fixé à 16h précises à la route de La-Repentance. La partie officielle suivra et une verrée sera offerte aux enseignants et Autorités sous le cerisier, en l'absence du Maire qui s'en excuse d'ores et déjà.

f) **Crèche intercommunale des Loupiots du Chambet**

Le rapport d'activités de la crèche - non confidentiel - est distribué à l'assemblée. Il couvre les 16 premiers mois de fonctionnement et donne une bonne vision d'ensemble. Une petite erreur s'est glissée dans le texte : Pierre Pricat fait partie du Groupement de la Petite enfance, mais n'est plus conseiller municipal - comme mentionné dans le document.

g) **Concours de pétanque inter-sociétés**

Le dimanche 25 août à 9h00 est organisé ce concours très sympathique au CSR, qui permet de passer de bons moments et de connaître les membres des autres sociétés, poursuit **Etienne Murisier**. Il prend note des conseillers municipaux souhaitant participer en équipe - l'invitation leur sera transmise par la Mairie, en plus de celle constituée par l'Exécutif. L'inscription et le repas sont offerts par la Mairie, chacun prenant à sa charge les boissons.

h) **Berthet**

Les 6 appartements PPE ont été vendus, indique **le Maire**, ce qui permettra de faire rentrer environ 2.2 millions de francs dans les caisses de la Commune. La mise à disposition des logements devrait être effective au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} octobre prévu initialement. Pour les appartements en location, 12 à 15 personnes les ont visités et plusieurs semblent intéressés.

4. Projets de délibérations

- **07/2013** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule "Reform" de la voirie

Etienne Murisier rappelle la nécessité de ce remplacement.

La Vice-présidente lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

- **08/2013** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule tonne pompe de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier

Le Maire résume à nouveau les besoins et l'utilité d'acheter ce véhicule.

Jean-François Jordan précise que l'achat du Reform était déjà inscrit dans le plan financier décennal et que l'amortissement de ces 2 véhicules sur 10 ans est supportable par la Commune. Il insiste toutefois sur le fait que la Compagnie des sapeurs-pompiers, comme son commandant l'a exprimé, doit intensifier ses collaborations intercommunales pour limiter autant que faire se peut les dépenses d'infrastructures dans les années à venir. En effet, comme l'expriment d'autres conseillers, il peut paraître étrange que plusieurs véhicules tonne pompe se retrouvent dans un rayon de 10 kilomètres, même si l'explication donnée par John Schmalz légitimait cette situation. Un débat argumenté se poursuit sur le sujet.

La Vice-présidente lit ensuite la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour et 3 abstentions.**
(délibération votée en annexe)

5. Demande de naturalisation genevoise

Aucune personne hors Conseil municipal n'étant présente, le huis clos nécessaire à ce point de l'ordre du jour est respecté. **La Vice-présidente** résume le dossier de la requérante.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable à cette demande par 13 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne et au département concernés.

6. Divers

a) Pétrole

Yannick Dupraz avait évoqué la fin du pétrole lors d'une précédente assemblée. Il s'est informé et a trouvé un film réalisé par Yann Arthus Bertrand sur ce problème ; il va remettre ce soir 2 DVD à ses collègues et les prie de transmettre chaque exemplaire aux suivants selon liste chronologique annexée au DVD.

La Vice-présidente suggère de montrer ce film dans le cadre d'une projection, pourquoi pas.

b) Berthet

Florio Togni demande quel impact auront ces liquidités sur le budget. **Le Maire** répond qu'elles permettront de réalimenter le compte "Pertes sur débiteurs", qui a été en partie utilisé cette année pour combler le déficit dû aux faibles rentrées fiscales estimées, voire pourquoi pas de payer comptant les véhicules pour lesquels nous avons voté une délibération ce soir, au lieu de contracter un emprunt. Par ailleurs, les amortissements extraordinaires effectués en 2013 vont libérer des liquidités pour le futur. Il précise que le montant d'environ 2.2 millions de francs - payé il y a 20 ans pour acquérir Berthet - est récupéré, si l'on ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie pendant cette période ; le reste de la parcelle Berthet permettra, si nous la déclassons dans quelques années pour construire des logements, d'obtenir également un certain rendement.

c) **Amadeus**

Etant donné que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 19 septembre, **Florio Togni** rappelle que le festival est programmé du 29 août au 7 septembre. **Le Maire** rappelle qu'en principe durant l'été, nous recevons 2 billets gratuits par soirée pour les Autorités.

Plus personne ne demandant la parole, **la Vice-présidente** lève la séance à 20h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 septembre 2013 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Vice-présidente
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Coranda Pierrehumbert

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 19 septembre 2013 /mv



Délibération n° 07

Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule "Reform" de la voirie

Vu la nécessité de remplacer le camion "Reform" du service de la voirie, puisque le véhicule actuel utilisé depuis de nombreuses années nécessite de fréquentes réparations et occasionne un surcoût important,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner pour cet achat,

conformément à l'article 30, al.1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant total de Fr. 200'000.- (reprise du véhicule actuel déjà déduite), destiné à l'achat d'un camion "Reform" en remplacement du véhicule actuel utilisé par le service de la voirie,
2. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 200'000.- dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette totale en 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.00.332.03;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 200'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 9 septembre 2013.

Meinier, le 28 juin 2013

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **08/2013**
 Séance du Conseil municipal du **20 juin 2013**
 p. 1/1

Délibération n° 08

Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule tonne pompe de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier

Vu la nécessité de remplacer le véhicule tonne pompe de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier, le véhicule actuel datant de 1973 et ne répondant que partiellement aux fiches techniques émises par l'autorité en matière d'équipement,

vu le rapport du Capitaine des pompiers du 27 février 2013 - et sa présentation par l'Etat major de la Compagnie au Conseil municipal lors de la séance du 16 mai 2013, expliquant les raisons de ce remplacement et se basant sur plusieurs offres de fournisseurs potentiels pour cet achat,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 10 voix pour et 3 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant total de Fr. 250'000.- (montant duquel seront à déduire les subventions habituelles), destiné à l'achat d'un véhicule tonne pompe en remplacement du véhicule actuel utilisé par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier,
2. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 250'000.- dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette totale en 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 14.00.332.01 ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 250'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 9 septembre 2013.

Meinier, le 28 juin 2013

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre